



***Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Croisée***

N° de la résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
Centre de services DE LA RÉGION DE SHERBROOKE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'établissement tenue le
9 juin 2023 à 11h30 par TEAMS.**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Marie-Lou Boutet, présidente
M. François Hotte, représentant de parent
M. Steve Morin, représentant de parent
Mme Véronique Lafond, représentante de parent
Mme Patricia Hamel, enseignante au régulier
Mme Sara Davignon, enseignante du point de service TSA
Mme Julie Hamel, enseignante du point de service TSA
Mme Joannie Durand, psychoéducatrice
Mme Véronique Fréchette, technicienne du SDG (absente lors du vote)
Mme Judith Michaud, représentante de parent substitut
Mme Sophie Chabot, directrice
Mme Marie-Michelle Lévesque, directrice adjointe

ÉTAIENT ABSENTS

M. Alain Bordeleau, représentant de parent

1. PROCÉDURE STATUAIRE :

1.1. PRISE DE PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 11h33.

2. POUR APPROBATION

2.1 GRILLE-MATIÈRES 23-24

Mme Chabot présente la grille-matières qui a été présentée et votée le 8 juin 2023 en assemblée générale des enseignants. Celle-ci est la même, à l'exception de l'éducation physique (2,5 heures) et de l'anglais (2 heures). Le vote anonyme a eu lieu sur la plateforme FORMS et le résultat est que la nouvelle grille-matières a été refusée par les enseignants en poste (11 pour, 13 contre). Les arguments principaux étant que les élèves n'auront plus les 3 heures qu'ils avaient dans le cycle pour bouger.

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école de la Croisée

N° de la résolution
ou annotation

Les participants votant contre la grille-matières étaient invités à donner des propositions. Beaucoup de participants ont mentionné vouloir, soit ramener la danse, soit implanter l'anglais intensif. Deux solutions qui ne sont pas envisageables selon Mme Chabot. En effet, l'anglais intensif avait été écarté puisqu'il comporte moins de positif que l'anglais enrichi, et qu'il est trop tard le 9 juin pour revenir sur la décision. Pour ce qui est de la danse, l'argument du manque de personnel pouvant assumer le poste en danse est maintenu.

Rappelons que le choix de la grille-matières doit être fait en fonction du besoin des élèves. À la lueur du vote du personnel de l'école, le CÉ mentionne avoir été influencé par les arguments du public lors de la séance de lundi et demande s'il est possible de revenir sur le vote. Aussi, les parents se nomment inconfortables de prendre une décision qui va possiblement déplaire à la moitié de l'équipe-école.

M. Donald Landry, secrétaire général se joint à la séance afin d'aider le CÉ sur les enjeux légaux concernant la présente prise de décision. M. Landry nomme ne pas vouloir connaître l'enjeu afin de ne pas influencer le conseil d'établissement ni la direction, sur la suite de la séance. M. Landry explique que la loi stipule que, sur proposition de la direction, le CÉ doit voter, soit approuver ou ne pas approuver la grille-matières proposée. Préalablement, la direction doit consulter son équipe-école. Cependant, la direction n'est pas liée à la position de l'équipe-école, c'est-à-dire qu'elle pourrait, par exemple, présenter une grille-matières n'ayant pas été approuvée par son personnel. Le CÉ n'a pas le pouvoir de modifier la proposition ou d'en faire une autre. Cependant, la direction peut consulter le CÉ sur ce qui pourrait être proposé. Finalement, la direction peut demander au CÉ de choisir entre A et B, si les deux propositions sont raisonnables de son point de vue. M. Landry recommande que la direction propose la grille qui lui semble le mieux, mais elle peut aussi choisir de présenter deux grilles et de faire voter les membres du CÉ.

La direction demande donc au CÉ de choisir parmi les deux options suivantes :

- Option A : La grille-matières comprenant 3 heures d'éducation physique et 1,5 heure d'anglais au premier cycle, 2^e cycle et au PS TSA. Statuquo au 3^e cycle ;
- Option B : La grille-matières comprenant 2,5 heures d'éducation physique et 2 heures d'anglais au premier cycle, 2^e cycle et au PS TSA. Statuquo au 3^e cycle ;
- Option C : Abstention



***Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'école de la Croisée***

N° de la résolution
ou annotation

Un vote secret a eu lieu à l'aide de l'application FORMS et le résultat est le suivant :

- Option A : 6
- Option B : 0
- Abstention : 3

La grille-matières comprenant 3 heures d'éducation physique et 1,5 heure d'anglais est donc approuvée.

Afin d'éviter tout litige et pour pouvoir bien expliquer le choix du CÉ aux enseignantes et aux parents, une lettre sera écrite par Mme Boutet (au nom du CÉ) afin d'expliquer la situation. Celle-ci sera préalablement approuvée par le service des communications avant d'en faire la diffusion.

3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 12h56.

Marie-Lou Boutet, présidente

Sophie Chabot, directrice